

## RÈGLEMENT

**Art 1 : 10 km** - parcours ludique qui permet de découvrir la jolie ville de Toulouges au départ du Parc de Clairfont.

**Art 2 :** Les frais d'inscription sont fixés à **12 euros** • Courses enfants - **gratuites**

**Art 3 :** Le certificat médical n'est plus obligatoire.

Cependant les coureurs non licenciés doivent impérativement se rendre sur ce lien [https://pps.athle.fr/users/sign\\_up](https://pps.athle.fr/users/sign_up) et créer leurs parcours prévention santé.

**Art 4 :** Inscriptions en ligne via **www.centre-pyrenees-trail.com**.

**Art 5 :** Ravitaillement en eau au kilomètre 5

**Art 6 :** Récompenses podiums :

Les trois premiers hommes et trois premières femmes + les premiers de chaque catégorie.

**Art 8 :** Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vos et/ou dégradations.

**Art 9 :** En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

**Art 10 :** Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droit tel que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.